
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 29 Mars 2014 10 heures

1-/ CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DES MEMBRES

M. William ATHLAN, Doyen d'Age, ouvre la séance.

Sous la présidence de M. William ATHLAN, Doyen d'Age est ensuite procédé à :

- l'appel nominatif des conseillers municipaux,
- la lecture du résultat de l'élection municipale du 23 Mars 2014,
- l'installation dans leur fonction de conseillers municipaux des élus suivants :

Liste « Vichy avec vous »

- M. Claude MALHURET
- Mme Claire GRELET
- M. Gabriel MAQUIN
- Mme Charlotte BENOIT
- M. Frédéric AGUILERA
- Mme Evelyne VOITELLIER
- M. Yves-Jean BIGNON
- Mme Marie-Christine STEYER
- M. Bernard KAJDAN
- Mme Myriam JIMENEZ
- M. Jean-Jacques MARMOL
- Mme Sylvie FONTAINE
- M. William PASZKUDZKI
- Mme Marie-Odile COURSOL
- M. Jean-Louis GUITARD
- Mme Christiane LEPRAT
- M. Jean-Philippe SALAT
- Mme Anne-Sophie RAVACHE
- M. Franck DICHAMPS
- Mme Marie-Hélène ROUSSIN
- M. Mickael LEROUX
- Mme Muriel CUSSAC
- M. William ATHLAN
- Mme Béatrice BELLE
- M. Julien BASSINET
- Mme Imen BELLAHRACH
- M. Stéphane VIVIER
- Mme Orlane PERRIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 29 Mars 2014

2-/ ELECTION DU MAIRE

M. William ATHLAN, doyen d'âge, Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales et désigne des scrutateurs.



ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4-7 du Code général des collectivités territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A déduire :	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
	bulletins blancs et nuls :	5
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	30
	Majorité absolue :	16

Ont obtenu :

M. Claude MALHURET	a obtenu	28
Mme Claudine LOPEZ	a obtenu	2

**M. Claude MALHURET, ayant obtenu la majorité absolue
Il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**



Liste «Un nouveau souffle pour Vichy »

- M. Pierre GAGNIERE
- Mme Marie-Martine MICHAUDEL
- M. François SKVOR

Liste «Pour Vichy »

- M. Christophe POMMERAY
- Mme Isabelle RECHARD

Liste « Vichy Bleu Marine »

- Mme Claudine LOPEZ
- M. Jean-Pierre SIGAUD

- la désignation de la secrétaire de séance, Mme Imen BELLAHRACH (la plus jeune de la séance) et des scrutateurs,
- le Président donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.
- Et prononce une allocution.





EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 Mars 2014

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 3

OBJET :

**DETERMINATION DU
NOMBRE DE POSTES
D'ADJOINTS AU
MAIRE**

**SECRETARIAT
GENERAL**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Frédéric AGUILERA, Marie-Christine STEYER, Jean-Jacques MARMOL, Evelyne VOITELLIER, Yves-Jean BIGNON, Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN, Adjoint au Maire, William ATHLAN, Christiane LEPRAT, Myriam JIMENEZ, Marie-Hélène ROUSSIN, Sylvie FONTAINE, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Franck DICHAMPS, Béatrice BELLE, Jean-Philippe SALAT, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, William PASZKUDZKI, Muriel CUSSAC, Anne-Sophie RAVACHE, Mickaël LEROUX, Orlane PERRIN, Imen BELLAHRACH, Pierre GAGNIERE, Marie-Martine MICHAUDEL, François SKVOR, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Claudine LOPEZ, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Imen BELLAHRACH, Conseillère municipale.

M. le Maire,

Vu l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales stipulant qu'il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal,

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales précisant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Propose de fixer à **9** le nombre des Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 33 voix pour et 2 abstentions :

- accepte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

En Mairie, à Vichy, le 29 Mars 2014.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Délibération N°4

ELECTION DES ADJOINTS au MAIRE

Le Maire, après avoir donné lecture de l'article L.2122-7.2 du Code général des collectivités territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection des adjoints au Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A déduire :	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
	bulletins blancs et nuls :	7
	Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	28
	Majorité absolue :	15

A obtenu :

La liste présentée par M. le Maire a obtenu

28

La Liste présentée par M. Claude MALHURET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, les adjoints ci-après désignés ont été immédiatement installés

1 ^{er} Adjoint au Maire :	M. Gabriel MAQUIN
2 ^{ème} Adjoint au Maire :	Mme Claire GRELET
3 ^{ème} Adjoint au Maire :	M. Frédéric AGUILERA
4 ^{ème} Adjoint au Maire :	Mme Marie-Christine STEYER
5 ^{ème} Adjoint au Maire :	M. Jean-Jacques MARMOL
6 ^{ème} Adjoint au Maire :	Mme Evelyne VOITELLIER
7 ^{ème} Adjoint au Maire :	M. Yves-Jean BIGNON
8 ^{ème} Adjoint au Maire :	Mme Charlotte BENOIT
9 ^{ème} Adjoint au Maire :	M. Bernard KAJDAN

Les intéressés ont déclaré accepter cette fonction.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text "MAIRIE DE VICHY" at the top and "ALLIER" at the bottom, separated by two small stars.